

Action d'accompagnement des associations sportives de la ville de CASTRES

➔ Contexte :



Suite à une première action en direction de Comités Départementaux Sportifs du Tarn (*), Castres Promo Sports – association qui promeut le sport de haut niveau sur Castres – a sollicité le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour qu'une démarche similaire soit proposée aux associations sportives de la ville ayant des salariés. **Il s'agissait, dans le cadre d'une intervention de type formation-action durant le dernier trimestre 2005, d'accompagner les clubs sportifs de Castres dans une démarche de consolidation de leurs emplois.**

(*). Voir le zoom « Pérenniser ses emplois jeunes grâce au DLA : l'exemple du Tarn » sur le site Internet du CNAR Sport : <http://cnar-sport.franceolympique.com>

➔ Diagnostic :

Le diagnostic réalisé auprès des 6 associations sportives de Castres engagées dans la démarche d'accompagnement, ainsi que de l'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport), de l'OMEPS (Office Municipal d'Education Physique et des Sports) et de Castres Promo Sports, ont permis de faire émerger les constats suivant :



- La majorité des clubs sont **encore engagés dans le dispositif Nouveaux Services-Emplois Jeunes**. Pour beaucoup, la capacité à pérenniser ces emplois au terme des aides de l'Etat est incertaine.
- L'OMEPS et l'ANDES sont quant à elles **confrontées à des questions de structuration de leur activité**, avec des enjeux différents de ceux repérés au niveau des clubs (services aux adhérents et maîtrise du développement).
- Face à une demande croissante d'aide à la pérennisation des emplois de la part de ses clubs adhérents, Castres Promo Sports doit développer de nouveaux outils pour assurer ce type de services. En revanche, la pérennisation de ses propres emplois est déjà assurée.

➔ Problématique :

L'accompagnement collectif doit donc être **centré sur les problématiques repérées au niveau de chacune de ces structures**.

Il vise également la **recherche de solutions leur permettant de capter les ressources complémentaires suffisantes afin de conserver leurs emplois**.

➔ Définition de l'action :

Au vu du diagnostic présenté par le DLA, ComPorTence – le prestataire mandaté pour mettre en place l'ingénierie d'accompagnement – propose de mener son intervention en 4 étapes :

- **Etape 1** : une action d'accompagnement collectif des dirigeants des associations, basée sur une intervention en salle sous la forme de 3 sessions de groupe (3 heures chacune), pour permettre notamment aux dirigeants associatifs de partager leurs expériences personnelles sur la problématique de l'emploi,
- **Etape 2** : une action d'accompagnement individuel de 2 ½ journées par association pour le traitement des problématiques individuelles,
- **Etape 3** : une assistance en ligne,
- **Etape 4** : un temps d'intervention personnalisé auprès de Castres Promo Sports pour le suivi des prolongements de l'accompagnement.

Parallèlement, **un travail collectif en interne est demandé aux associations pour susciter :**

- Une réflexion sur les solutions pertinentes de développement,
- L'élaboration de propositions d'actions,
- La mobilisation des dirigeants des associations.

2. Action d'accompagnement individuel :

- ComPorTence a **travaillé individuellement avec chaque structure accompagnée** pendant 2 ½ journées sur les axes suivants : diagnostic simplifié de la problématique de l'association, analyse des besoins financiers, réflexion sur l'organisation interne, approche du contexte environnemental, étude des ressources à capter, adéquation activités / temps / financement des emplois... (étape 2)
- ComPorTence a ensuite fourni une **assistance à distance pour accompagner les démarches des associations** : étude des documents transmis, apports de modifications, explications de démarches, transmissions d'informations, réponses à des questions, mise en relation avec des personnes ressources etc. (étape 3)

➔ Résultats :

Les associations accompagnées sont désireuses de **poursuivre la démarche de structuration et de développement**. Il faut toutefois reconnaître que la courte durée d'intervention individualisée, 6 heures en moyenne, n'a pas permis de répondre totalement aux besoins exprimés par les dirigeants lors de la première session collective.

Même si le découragement a été plusieurs fois affiché, il ressort de la mission que les responsables ayant inscrit leur association dans cette démarche, envisagent l'avenir avec dynamisme et conviction.

La professionnalisation de leur structure correspond à leurs yeux à une étape incontournable qui, si elle réussit, ouvre des perspectives intéressantes d'évolution et d'amélioration. Notamment à travers l'élaboration et la mise en place de partenariats plus ambitieux avec les services municipaux en charge des sports.

“ Option prise par Castres Promo Sports suite à l'intervention du DLA :
1) Réaliser un diagnostic auprès des 9 associations, 6 mois après le passage du DLA.
2) Etablir les points positifs et les évolutions souhaitées non réalisées.
3) Réfléchir aux solutions permettant ces réalisations - Etudier les possibilités de mutualisation. ”
Francis THOMAS, Directeur de Castres Promo Sport et de l'OMEPS